

plus jamais ça



La Cour suprême des États-Unis vient de supprimer la protection fédérale du droit à l'avortement : c'est une atteinte historique aux droits des femmes ! **Unissons nos voix à celles des associations féministes avec le collectif « Avortement en Europe, les femmes décident » pour dénoncer cette décision et agir pour le droit à l'avortement partout dans le monde.**



Avortement : un droit inaliénable qui doit être constitutionnalisé

Le droit à l'interruption volontaire de grossesse est l'une des grandes conquêtes de notre monde moderne, l'un des symboles de liberté et d'émancipation des femmes. Mais c'est aussi un droit particulièrement contesté : l'IVG est interdite dans de nombreux pays arabes, d'Asie ou d'Amérique Latine. Et en Europe aussi, comme le montrent les législations en Pologne ou à Malte. Ainsi en 2022, les femmes ne sont toujours pas libres de choisir d'avoir ou non un enfant, de prendre des décisions qui concernent leur propre corps !

Au Chili, une grande avancée est possible !

L'Assemblée constituante chilienne a inscrit le droit à l'IVG dans son projet de Constitution. Mobilisons-nous aux côtés des féministes chiliennes pour renforcer le mouvement international pour le droit à l'IVG.

Le droit à l'avortement est constamment menacé, à la fois par les campagnes politiques des milieux les plus réactionnaires, masculinistes, du RN et des fanatiques religieux et par les politiques d'austérités : en 10 ans, 130 centres IVG ont fermé et les délais d'attente, la raréfaction des médecins et l'éloignement des centres dégradent l'accès effectif à ce droit. De plus en plus de femmes doivent aller à l'étranger pour réaliser une IVG. Il faut de plus obtenir la suppression de la double clause de conscience, qui est totalement superfétatoire et discriminatoire.

Le PCF appelle à la mobilisation pour que ce droit et, au-delà, la non-marchandisation du corps, soient constitutionnalisés en France !



« L'accès libre et gratuit à la contraception, sous toutes ses formes et sur tout le territoire, doit être garanti. La France doit s'aligner avec les pays européens les plus progressistes, en vertu de la « clause de l'Européenne la plus favorisée ».

Fabien Roussel, secrétaire national du PCF

Avec l'ensemble des forces de gauche de la Nupes, nous portons l'ambition de renforcer le réseau des centres IVG en ouvrant un centre par hôpital et supprimer la double clause de conscience des médecins.

www.pcf.fr

